

Résumé de l'adresse de la municipalité de Dampierre (Loiret) qui remercie la Convention pour le décret du 18 floréal et envoie en don une gerbe de blé, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la municipalité de Dampierre (Loiret) qui remercie la Convention pour le décret du 18 floréal et envoie en don une gerbe de blé, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24840_t1_0015_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sance aux lois ont toujours habité depuis dans cette commune et dans toutes celles qui l'avoi-
sinent.

Citoyens représentans, aucun sacrifice n'a
coûté à nos concitoyens; ils ont, en toutes
occasions, prouvé par tous leurs moyens phi-
siques et moraux qu'ils étaient et les apôtres
et les soutiens de notre sublime révolution.

Nous ne vous ferons pas icy l'analyse de
leurs dons pécuniaires, objets d'équipemens, dons
d'argenterie, équipement d'un cavalier jacobin,
argenterie d'églises, collectes pour les familles
indigentes des deffenseurs de la patrie, com-
pagnie franche, depuis deux ans sur les fron-
tières, soldée en partie par divers citoyens de
cette commune, marches contre les communes
rurâles insurgées de St Sève, Henvic, Scrignac,
& à Lannion.

D'autres communes ont obtenu mention ci-
vique de leurs dons.

La nôtre a toujours été oubliée, parce qu'elle
a moins recherché la gloire d'être préconisée,
que la satisfaction d'avoir fait pour la patrie,
ce qu'elle avait droit d'en attendre.

Citoyens représentans, le peuple français vous
a confié ses intérêts les plus chers; vous avez
commencé l'édifice de son bonheur; les bases
en sont posées, continuez votre ouvrage; restez
à votre poste pour l'achever.

Le peuple est là debout pour le deffendre
au prix de son sang et écraser de son poi-
nes despôtes et les traîtres qui seraient assez
hardis pour vouloir essayer de le renverser.

Son amour, son estime et sa reconnaissance
seront la digne récompense de ce que vous
aurez fait pour lui.»

J. DIOT (*off. mun.*), Louis DUBOIS (*off. mun.*),
GILLET (*off. mun.*), GILBERT (*maire*), PEGASSE
(*off. mun.*), BOURDOULOUS (*off. mun.*), M.V.
LEHIRZ (*off. mun.*), ROUCHON (*notable*),
DESSAUX (*off. mun.*), PITEL (*off. mun.*),
Yves BOURDOULOUS, Julien PITEL (*notable*),
RENAUD, LE DIESEL, HYENNE, LE HENAFF
(*agent nat.*), GARDET [et 1 signature illisible].

23

Les canonniers composant la compagnie du
fauxbourg du Nord félicitent la Convention
nationale sur ses travaux, lui envoient 127 liv.
pour être employés à acheter du fer et du
plomb, et l'invitent à rester à son poste jus-
qu'à ce que tous les ennemis de la liberté
soient anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[S. l. n. d.] (2).

« Citoyens représentans,

Nous venons aujourd'hui à notre tour rendre
hommage à vos célèbres travaux, toujours
admirants la fermeté de nos fiers représentans,
nous essayons par notre courage, par notre
républicanisme de seconder leurs efforts. C'est
avec l'enthousiasme des vrais Sans culottes,
que nous venons au milieu de son Sénat, faire

entendre notre voix et leur dire : La République
est à nous, notre fierté française l'a consolidée;
leur dire encore : Représentans fidels du peuple
français, continués votre course altière, allés,
parcourez tout l'univers, propagés ces principes
sacrés de liberté et d'égalité et le monde entier
vous bénira. Voilà nos cœurs, voilà nos bras,
faites nous marcher.

Représentans des fiers Républicains, annoncez
à tous les peuples courbés sous le joug de
l'esclavage, que nous sommes tous levés pour
leur donner la liberté, annoncez encore à ces
vils tirans coalisés que nous sommes aussi
debout pour les écraser.

Nous vous apportons en même temps une
foible somme de 127 liv. pour la fabrication
du fer et du feu. Recevez notre hommage,
elle est celle des amis de la République et de
l'égalité. Surtout, représentans, restés à votre
poste. Nous comptons et nous veillons sur vous.

Vive la République, une, indivisible et impé-
rissable ».

TRAGIN, BELLEVILLE, CORAL, HUARD, MASON (com-
mis.^{ros}).

24

La municipalité de Dampierre, département
du Loiret, remercie la Convention nationale
d'avoir proclamé, au nom du Peuple français,
l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité
de l'ame; elle lui jure de maintenir de tout
son pouvoir l'unité et l'indivisibilité de la
République, et la prie d'agréer l'hommage
d'une gerbe de bled très-avancée, qu'elle lui
envoie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

25

Un membre de l'Assemblée (Coren Fustier)
demande la parole : il l'obtient, et dit qu'ayant
lu dans le bulletin de la séance du 28, que
la société populaire des Vans, département de
l'Ardèche, sollicitoit pour la mémoire de Vin-
cent Malignon, agent national de la commune
de Cruzières, égorgé pour la cause de la li-
berté, que son nom soit écrit au Panthéon;
qu'une pyramide soit élevée au-dessus du gouf-
fre où il a été englouti; que la famille infor-
tunée soit mise sous la protection de la nation,
et que son fils, blessé au siège de Toulon, ait
part aux bienfaits de la Convention nationale :
il croit devoir observer que le brave Malignon
n'a été assassiné que pour avoir voulu forcer
les citoyens de la première réquisition à
joindre leurs drapeaux; que ce digne patriote
a constamment professé les principes les plus
purs; qu'il a été un des intrépides défenseurs
de la liberté qui ont lutté contre les partisans
du camp de Jalès et contre la conspiration
Saillans; que sa fidélité aux vrais principes
l'avoit rendu odieux à cette faction, au point

(1) P.V., XL, 7.J. Fr., n° 633; J. Sablier, n° 1389;
M.U., XLI, 31; Mess. Soir, n° 670 (pour cette
dernière gazette, il s'agit d'« une commune de
la Sarthe »).

(1) P.V., XL, 7 et 254.

(2) C 308, pl. 1188, p. 3.